

Autres dénominations : Directeur d'établissement culturel / Directrice d'établissement culturel

Présentation du métier

Le directeur de site culturel / La directrice de site culturel élabore et pilote la mise en œuvre d'un projet d'actions culturelle et artistique pour l'établissement. Il ou elle conçoit et anime la politique de marketing mais aussi celle de la communication et d'information – interne et publique - de l'entreprise.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un Master (M1) (Master professionnel, Master recherche, ...) en histoire, sciences, archéologie, conservation du patrimoine, ...

Compétences professionnelles

- Accueillir, orienter une personne
- Acquérir de nouvelles pièces de collections
- Animer, coordonner une équipe
- Concevoir des supports d'information et de communication
- Concevoir et gérer un projet
- Conseiller des chercheurs, élus, institutionnels, enseignants sur des éléments du patrimoine
- Contrôler l'état de conservation d'un élément du patrimoine ou d'une collection
- Cours des marchés de l'art
- Diriger et gérer un ensemble, une structure, une organisation
- Élaborer, suivre et piloter un budget
- Étudier et évaluer des oeuvres, pièces, objets de collection
- Informer des publics par le biais d'évènements culturels
- Principes de conservation préventive
- Recenser le patrimoine, les collections et contrôler le mouvement des oeuvres (inventaire, entrées, sorties, ...)
- Rechercher des oeuvres

Savoir-être professionnels

- Faire preuve de curiosité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K1602 - Gestion de patrimoine culturel](#).